

Sujet : [INTERNET] Enquête Ptojet éolien Marcillac

De : colette boulnois <colette_boulnois@yahoo.fr>

Date : 18/10/2023 08:54

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Monsieur le commissaire chargé de l'enquête..

Je souhaite que ce projet éolien de Marcillac aboutisse,

Dans l'impossibilité de me déplacer

Veillez prendre en compte ce mail

Boulnois Colette.

5 av du Maréchal de Lattre de Tassigny

59190 HAZEBROUCK

[Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] avis défavorable au projet Abo Wind à Marcillac Lanville

De : Xavier Mathieu <xave.mathieu@orange.fr>

Date : 18/10/2023 09:05

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

comment être favorable à un projet de 5 éoliennes de 200m avec des rotors de 162m soit une surface balayée par les pales de plus de 2ha/éolienne ?

Ceci dans un secteur patrimonial et paysager sensible (cf. "*carte sensibilités paysagères à l'éolien*" DREAL), implanté à proximité de 3 zones Natura 2000 et à 650m des premières habitations ?

L'exemple du Ruffécois avec des éoliennes en fonctionnement de 125m à 150m prégnantes sur des kilomètres ne suffirait pas à concevoir les impacts de ce projet ?

l'exemple du Ruffécois avec des suivis de parc environnementaux qui confirment les atteintes aux chiroptères et à l'avifaune inscrite sur les listes rouges régionale, nationale et européenne ne suffirait pas à démontrer les atteintes à la biodiversité (cf.PJ n°1) ?

L'exemple du Ruffécois avec des conséquences financières locales qui ne sont pas à la hauteur des espérances (cf. PJ n°2), ne suffirait pas à comprendre que c'est un marché de dupes ?

Est ce que les propriétaires fonciers seraient prêts à subir les incidences visuelles, acoustiques et patrimoniales de ce projet s'ils devaient vivre à 650m sans bénéficier des promesses financières du promoteur ?

Pour ces motifs tout en rappelant que les émissions de Gaz à effets de serre de la France représentent moins de 1% des émissions mondiale et sans oublier que cette électricité "verte" nécessite de mettre en place à la fois des moyens pilotables carbonés (gaz, charbon) pour compenser sa production intermittente et aléatoire et des réseaux électriques de connexions consommateurs de matières premières stratégiques à la charge du contribuable, j'émet un avis défavorable au projet éolien d'Abo Wind à Marcillac Lanville

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Bernac le 18 octobre 2023

Xavier Mathieu

Le breuil Vigier

22 rue de la croix Léon

16700 Bernac

— Pièces jointes : —

N°1 : AP REJET 24022022 Projet éolien Pioussay Valdelaume.pdf 30 octets

N°2 : bulletin Mun Courcôme.pdf 30 octets

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle de l'environnement
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Arrêté du **24 FEV. 2022** portant rejet de la demande
d'autorisation environnementale de la SAS PARC EOLIEN DE PIOUSAY pour
l'exploitation d'un parc éolien à VALDELAUME

Le préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.181-9, L.512-1, L.411-2, R.511-9 et R.181-34, notamment la disposition : « *Le préfet est tenu de rejeter la demande d'autorisation environnementale dans les cas suivants : 1° Lorsque, malgré la ou les demandes de régularisation qui ont été adressées au pétitionnaire, le dossier est demeuré incomplet ou irrégulier ; [...] » ;*

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le code de justice administrative, notamment son Livre IV ;

VU l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté ministériel du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées ;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée, le 12 juin 2020, par la SAS PARC EOLIEN DE PIOUSAY pour la création et l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant 5 aérogénérateurs, sur le territoire de la commune de Valde-laume ;

VU les compléments transmis par la société PARC EOLIEN DE PIOUSAY, les 4 juin 2021 et 25 août 2021, en réponse aux demandes préfectorales de compléments du 18 août 2020 et 22 juillet 2021 ;

VU les avis des services consultés ;

VU le rapport du 30 novembre 2021 de la DREAL, chargée de l'inspection des installations classées ;

VU le projet d'arrêté transmis à la SAS PARC EOLIEN DE PIOUSAY et l'invitant à formuler ses observations dans un délai de 15 jours ;

VU les observations présentées par le pétitionnaire sur ce projet en date du 20 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'installation objet de la demande est soumise à autorisation environnementale en application des dispositions du Chapitre unique du Titre VIII du Livre I^{er} du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que, en ce qui concerne la valeur écologique du site d'implantation du projet :

* Le projet est situé dans la ZNIEFF « Plaine de Brioux et de Chef-Boutonne ». Celle-ci héberge un remarquable cortège d'oiseaux de plaines agricoles, nicheurs, tels l'Outarde canepetière, l'OEdicnème criard, le Busard cendré. Elle accueille également d'importants effectifs d'hivernants, dont le Vanneau huppé et le Pluvier doré. Le Courlis cendré, nicheur dans la ZNIEFF, est en voie d'extinction en ex-Poitou-Charentes (statut : « EN – en danger », sur la liste rouge régionale 2018) ;

* Cette ZNIEFF est identifiée par l'action n°1 du Plan National d'Actions Outarde canepetière (plan conçu en application de l'article L.411-3 du code de l'environnement) comme zone susceptible de participer à la consolidation du réseau Natura 2000, en faveur de cette espèce. Elle est intégrée au zonage ouvert à la contractualisation des mesures agro-environnementales, comme les sites Natura 2000. Elle est également reconnue comme zone d'habitat de l'Outarde par le Museum National d'Histoires Naturelles (étude Pracontal N et al, 2020) ;

* Cette ZNIEFF joue un rôle fonctionnel, pour les noyaux de population d'Outarde de la région. L'étude d'impact indique : « *Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence que l'aire d'étude immédiate est composée à 81 % de zones potentiellement favorables à l'Outarde canepetière (tableau ci-dessous), et plus particulièrement aux mâles.* ». L'Outarde canepetière est une espèce protégée patrimoniale, en danger d'extinction sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs (statut : « EN – en danger »). Elle fait l'objet d'un 3^{ème} Plan National d'Actions, orchestré par le Ministère de la Transition Écologique, sur la période 2020-2029, qui mobilise des fonds publics conséquents (collectivités territoriales, État, fonds européens) notamment pour rétablir des habitats favorables à cette espèce ;

* La zone d'implantation du projet se situe dans un réservoir de biodiversité à préserver correspondant à des zones de plaines ouvertes favorables à ce cortège d'espèces (Trame verte et bleue – SRADDET Nouvelle-Aquitaine) ;

* Le projet est situé dans une zone de connexion de quatre sites Natura 2000 désignés pour l'Outarde canepetière : Plaine de Villefagnan; Plaine de Néré à Bresdon, Plaines de Barbezières à Gourville, Plaine de Niort Sud-Est. Il se situe sur la trajectoire des flux migratoires inter-sites de cette espèce (cf étude du Plan National d'Actions Outarde-CEBC-CNRS) ;

* Le projet est situé à 2,2 km du site Natura 2000 « Plaine de Villefagnan », zone de protection spéciale pour la préservation de l'avifaune de plaine, en particulier l'Outarde canepetière ;

* L'étude d'impact révisée produite par la société PARC EOLIEN DE PIOUSAY, notamment aux pages 96 et 97 de son volet '4.3 : Etude écologique', signale des parcelles voisines faisant l'objet de mesures agro-environnementales. Notamment, une parcelle de 1,3 ha à 130 m du projet d'éolienne E1 fait l'objet d'une mesure compensatoire en vue de créer ou de restaurer des habitats favorables aux oiseaux de plaines (Outarde canepetière, Oedicnème criard, Busards sp...). À moins de 5 km du projet, 43 parcelles font l'objet de mesures agro-environnementales en faveur de l'avifaune de plaine dont l'Outarde canepetière. Ce zonage et ces mesures contractuelles, financées depuis plusieurs années par des fonds européens (FEADER) et des crédits nationaux, témoignent de l'importance du site pour la préservation de l'Outarde canepetière et d'autres enjeux forts de cette zone ;

CONSIDERANT d'autre part que, en ce qui concerne les impacts des parcs éoliens sur les oiseaux et les chauves-souris :

* D'une manière générale, pour certaines espèces protégées d'oiseaux et chauves-souris présentes dans le secteur du projet, les parcs éoliens génèrent, à des degrés plus ou moins élevés, des effets de dérangement, perte d'habitat, effet Barrière, mortalité par collision ou baro-traumastisme, effets partiellement atténués par les mesures de réduction d'impact. S'agissant de l'effet de mortalité, il peut être perçu via le bilan des suivis naturalistes des 56 parcs éoliens de l'ex-région Poitou-Charentes annexé au rapport de la DREAL susvisé ;

* L'implantation d'éoliennes sur cette zone aurait pour effet de réduire la surface d'habitat favorable à l'Outarde canepetière et d'amoindrir les chances de restauration de l'espèce. Elle pourrait compromettre les efforts des différents acteurs engagés, depuis de nombreuses années, dans la conservation de l'espèce. L'étude du Museum National d'Histoires Naturelles précitée (Pracontal N et al, 2020) recommande de ne pas implanter de parc éolien dans les zones ouvertes à la contractualisation de mesures agro-environnementales car elles constituent des zones d'habitat de l'Outarde canepetière qu'il est nécessaire de préserver, pour la conservation de cette espèce ;

* L'étude d'impact dénombre 14 parcs ou projets éoliens, dans un rayon de 10 km alentour. En particulier, à 1,85 km, le parc de Theil-Rabier et Montjean (12 éoliennes) fonctionne depuis 2017 ; son suivi de la mortalité montre un niveau de mortalité important (39 cadavres d'oiseaux retrouvés aux pieds des éoliennes pendant le suivi 2017). La mortalité constatée est élevée notamment en phase de migration, avec 25 cadavres d'oiseaux pour mars, avril, août, septembre, octobre et novembre, dont des espèces protégées : Gobemouche noir (considéré comme disparu, sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs), Pouillot fitis (en danger critique, sur la liste rouge régionale), Martinet noir (quasi menacé, sur la liste rouge régionale), Milan noir, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau. Ce niveau d'impact est transposable notamment sur des espèces comme Milan noir ou Martinet noir observées en migration sur le secteur de Valdelaume, suggérant la destruction à venir d'individus d'espèces protégées par le projet de la société PARC EOLIEN DE PIOUSAY. Les effectifs d'espèces protégées détruits par les différents parcs éoliens se cumulent ;

* La société PARC EOLIEN DE PIOUSSAY utilise de façon lacunaire et partielle les résultats du suivi précité, dans son étude des effets cumulés. Elle indique uniquement le nombre de cadavres retrouvés sous les éoliennes durant une année, sans mentionner les taux de mortalités estimées (prenant en compte les taux de prédation, de persistance et de détection des cadavres) sur toute la période de suivi. Concernant l'avifaune migratrice, l'étude d'impact argumente l'absence d'impact cumulé en indiquant : la « migration s'effectue en majorité en dessous de la zone de rotation des pales des éoliennes » et « l'intensité des flux est faible à moyenne et que la migration est diffuse ». Or, les inventaires sur le site du projet recensent 4 145 oiseaux en migration active (prénuptiale et postnuptiale), dont Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, passereaux tels Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Pinson des arbres, Pipit farlouse, Verdier d'Europe, Martinet noir ;

* Au final, les compléments au dossier apportés en juin et août 2021 ne montrent pas l'absence d'impact préjudiciable à certaines espèces protégées. Ils ne garantissent pas l'absence d'impact résiduel sur des individus et sur des habitats d'espèces protégées présentés sur le secteur. Les connaissances actuelles suggèrent que le projet nuierait à la préservation d'habitats favorables à l'Outarde Canepetière. Par ailleurs, l'étude des effets cumulés est lacunaire ;

CONSIDERANT que, de l'analyse technique qui précède, il ressort que le dossier de demande d'autorisation doit inclure une demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT enfin, à titre indicatif et externe, que :

* En 2021, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu quatre jugements portant sur des contentieux dirigés contre des autorisations de projets éoliens de la région ex-Poitou-Charentes, où elle pointe l'irrégularité consistant en l'absence de dérogation 'Espèce protégée' ;

* A environ 15 km plus à l'Ouest du projet de la société PARC EOLIEN DE PIOUSSAY, quatre autres projets éoliens font l'objet d'une demande d'autorisation environnementale en cours d'instruction et sont aussi placés, en tout ou partie, dans la ZNIEFF « Plaine de Brioux et de Chef-Boutonne » ;

CONSIDÉRANT que le dossier de demande d'autorisation de la société PARC EOLIEN DE PIOUSSAY, quoique complété en juin et août 2021 sur d'autres sujets, n'a pas été complété par la demande de dérogation imposée par la loi (article L. 411-2 du code de l'environnement) tandis que cette insuffisance lui avait précédemment été notifiée par courrier du 18 août 2020 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article R. 181-34 du code de l'environnement, le préfet est tenu de rejeter une demande lorsque, malgré la ou les demandes de régularisation qui ont été adressées au pétitionnaire, son dossier est demeuré incomplet ou irrégulier ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Rejet de la demande d'autorisation environnementale

La demande d'autorisation environnementale déposée par la société PARC EOLIEN DE PIOUSAY (adresse du siège social : 84 boulevard Sébastopol - 75003 PARIS) pour son projet d'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent à Valdelaume est rejetée.

ARTICLE 2 – Publicité et notification

En vue de l'information des tiers :

- 1° Une copie de l'arrêté de rejet est déposée en mairie de Valdelaume, et peut y être consultée ;
- 2° L'arrêté est affiché à la mairie de Valdelaume, pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;
- 3° L'arrêté est publié sur le site internet des services de l'État dans le département des Deux-Sèvres, pendant une durée minimale de quatre mois.

L'information des tiers s'effectue dans le respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi.

ARTICLE 3 - Voies de recours

Conformément à l'article L.181-17 du Code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut être déférée à la Cour administrative d'appel de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En outre, le présent arrêté peut être faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, dans le même délai, en application des dispositions inscrites au Code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 4 - Exécution

Le secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres, Monsieur le maire de Valdelaume, ainsi que la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la SAS PARC EOLIEN DE PIOUSAY.

Niort, le 24 FEV. 2022

Le Préfet,



Emmanuel AUBRY



Le mot de la rédaction:

Vous allez retrouver dans les pages à suivre une synthèse du budget 2023, présentée par M. Jean Paul Terrassier, maire délégué de Tuziè, adjoint en charge des finances de la commune de Courcôme.

Il est à noter que les remarques et autres commentaires n'engagent que l'auteur et en aucun cas l'ensemble du conseil municipal et les rédacteurs de ce bulletin communal.

Sommaire :

Page 1

Présentation du budget

Page 2

Présentation du budget
(suite)

Page 3

Présentation du budget
(suite)

Page 4

Présentation du budget
(suite)



Le premier trimestre de l'année dans les collectivités territoriales est pour beaucoup consacré à la clôture des comptes de l'année écoulée et au vote d'un compte administratif, suivi de l'élaboration d'un budget prévisionnel qui détermine la marche de l'année en cours. C'est le moment le plus important de l'année puisqu'il porte à notre connaissance le résultat financier de l'exercice, ce critère fait le point essentiel dans la gestion de la commune.

Très bonne nouvelle puisque le résultat de l'exercice 2022 est positif pour un montant de 290 000€. Le résultat mérite d'être analysé et est un peu en trompe l'œil puisque nous avons en recette un produit exceptionnel de 30 000€, qui ne se renouvellera pas, bien sûr.

En 2021 ce résultat était de 174 000€. Cette variation d'une année sur l'autre vient d'une augmentation des recettes de 163 000€, mais aussi d'une augmentation de charges de 47 000€ soit un différentiel positif de 116 000€. Les recettes ont augmenté principalement en raison de l'augmentation des bases définies par l'état (+ 4% en 2021, +7% en 2022 auxquelles s'ajoutent des recettes liées aux transactions immobilières et aussi des recettes provenant de l'éolien).

Les dépenses quant à elles n'ont que peu évoluées, si ce n'est l'explosion du prix des fluides, des matières premières et de l'inflation galopante.

A l'analyse de ce résultat l'idée de notre Maire Fabrice GEOFFROY était de faire un effort auprès de notre population en baissant les taux d'imposition. La démarche en soit était vertueuse d'autant que dans les recettes attendues nous n'avions pas perçu la totalité de l'IFER (Recette de l'éolien). Malheureusement nous avons été vite douchés par une nouvelle aussi mauvaise qu'inattendue. En effet nous bénéficions jusqu'à ce jour d'une dotation appelée DSR cible (Dotation de solidarité rurale) qui est versée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants qui ont un potentiel fiscal en dessous d'un certain seuil.

Nous étions à la limite de cette éligibilité. Du fait notamment de l'augmentation des bases fiscales d'imposition mais aussi et surtout des recettes de l'IFER, nous ne serons plus éligibles à cette dotation.

Cette dotation était de 52 000€. Son annulation se fera par un lissage sur 2 ans. C'est-à-dire que nous aurons encore cette année 26 000€ et plus rien en 2024. Les recettes liées à l'éolien avec les parcs de Villegâts et de Courcôme qui tournent maintenant à plein régime sont estimées à 60 000€ par an. C'est donc une opération neutre. Ce que l'on gagne d'un côté, on le perd de l'autre, mais nous avons les éoliennes. Les opérateurs éoliens s'étaient bien gardés de nous informer de cette possibilité, même si personnellement je m'en étais inquiété et en avais fait part en connaissance de l'expérience malheureuse d'autres communes. La situation n'est pas catastrophique loin de là, d'autant que les recettes provenant de l'activité économique sont plus sûres et pérennes que les dotations de l'état. Nous devrions néanmoins nous rapprocher d'un excédent annuel de fonctionnement de 170 à 200 000€ ce qui est très bien. Nous avons un fonds de roulement en 2022 de 710 000 € avec un seuil de sécurité de 125 000€ pour pouvoir fonctionner normalement. Ne nous y trompons pas non plus nous avons contracté un prêt de 500 000€ pour l'aménagement de bourg qui n'a pas été consommé.

Nous voilà arrivés au chapitre des investissements. Le gros morceau en cette année 2023 est l'exécution de la 2ème tranche de travaux pour l'aménagement de bourg de Courcôme. Nous avons inscrit un montant de 750 000€ de travaux au budget auquel il faudra ajouter les charges de maîtrise d'œuvre et en amont, le coût de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. A déduire de cela le retour de TVA et les subventions dont toutes ne sont pas actées. Ce projet reste finançable sans augmentation d'impôts et sans nouveau prêt.

Au village de Villegâts est en cours la construction d'un bâtiment à usage associatif pour un montant de 45 000€, bénéficiaire d'une subvention de 21 000€. S'ajouteront les travaux dans le cimetière pour 15 000€. Enfin toujours à Villegâts ont été inscrits à titre de provision estimative une somme de 60 000€ pour la réhabilitation de bâtiments dont le dossier sera étudié en conseil municipal.

Au village de Tuzie il est prévu l'achat d'un abri de bus pour un montant de 5 000€ et des aménagements de sécurité et de mise en conformité de la salle des fêtes pour un montant de 12 000€ environ. Sur la commune nouvelle dans son entier un programme de voirie est aussi budgété pour 50 000 €.

A cela s'ajoutent d'autres investissements comme la réalisation d'une étude pour la réalisation de travaux dans l'église notre dame de Courcôme et l'achat d'un terrain au dolmen de Magnez. Par ailleurs, certains investissements figurent sur notre budget mais n'entrent pas dans notre trésorerie puisque ce sont des financements annexes.

Il s'agit d'une pompe à chaleur installée à la salle des fêtes de Courcôme pour suppléer au chauffage au gaz pour un montant de 30 000€, financé par NEOEN. Le résultat est très satisfaisant. De même à Villegâts l'opérateur éolien ABOWIND a financé la rénovation des toitures de la mairie et de la salle des fêtes, et remplacé le chauffage au fioul de ce bâtiments par une chaudière à granulés. Le tout pour un total de 60 000 €.

La mairie de Courcôme a migré comme vous le savez à l'ancienne cure. Les travaux de réhabilitation ont été intégralement payés par le FST (fond de solidarité territoriale), le bâtiment adjoint de la poste payé par la poste.

Enfin à été réalisé dans le cadre du budget participatif financé intégralement par le département le parcours de santé de Villegâts. Un parcours semblable est en cours de réalisation dans Courcôme avec le même financement.



En conclusion, plutôt que vous abreuver de chiffres difficilement lisibles quand on ne connaît pas le contexte, j'ai souhaité dans ce document accompagner la gestion à la comptabilité puisque le rôle de l'élu est d'abord d'être un gestionnaire.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Bonne lecture,

Cordialement, Jean-Paul TERRASSIER, Adjoint à la Finance

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes		
Prévisions budgétaires totales (a)	1 167 695.38	1 021 730.00
Titres de recette émis (b)	122 993.59	715 675,65
Réductions de titres (c)		1.22
Recettes nettes (d=b-c)	122 993.59	715 674.43
Dépenses		
Autorisations budgétaires totales (e)	1 167 695.38	1 021 730.00
Mandats émis (f)	500 494.70	432 283.88
Annulations de mandats (g)		7 302.68
Dépenses nettes (h= f-g)	500 494.70	424 981.20
Résultat de l'exercice		
(d-h) excédent		290 693.23
(h-d) définit	377 501.11	

Section fonctionnement

Dépenses	
011- Charges de gestion générale	260 850,48€
012- Charges de personnel	223 650,00€
014- Atténuation de produits	37 946,00€
65- Autres charges de gestion courante	113 430,00€
66- Charges financières	13 500,00€
67- Charges spécifiques	1 000,00€
042- opération d'ordre de transfère entre sections	5 944,00€
Recettes	
013- Atténuation de charge	2 500,00€
70- Produits, services, domaines ventes diverses	41 400,00€
731- Fiscalité locale	333 658,00€
74- Dotations et participations	205 743,00€
75- Autres produits de gestion courante	12 600,00€
76- produits financiers	10,48€
77- produits spécifiques	100,00€

Section d'investissement

Dépenses :

Abri de bus à Tuzie	5 000,00€
Réparation de l'atelier communal Courcôme	6 000,00€
Remise en état du mur du cimetière de Courcôme et de la croix du cimetière à Villegâts	14 000€
Travaux école	30 000,00€
Bâtiments Associations Villegâts	45 000,00€
Aménagement Mairie Villegats (éolien)	34 484.32€
Plan de mobilité	4 000,00€
Signalisation	5 046.10€
Aménagement bourg de Courcôme 2 ème tranche	751 800,00€
FDAC 2023	50 000,00€
Rambarde de sécurité	935,00€
Éclairage public	11 000,00€
Téléphonie nouveau prestataire	2 000,00€
Aménagement et sécurité de la salle des fêtes de Tuzie	12 000,00€
Équipement nouvelle mairie	5 000,00€
Couverture bâtiment Villegâts	60 000,00€
Frais de notaire vente POINFOUX	1 500,00€
Sécurité Incendie	3 000,00€
Aménagement du bourg 1 ère tranche	50 000,00€
Travaux église	19 000,00€
Terrain dolmens de Magnez	1 200,00€

RECETTES :

040- opération d'ordre de transfert	5 944,00€
16- Emprunts	90 765,00€
10- Dotations	81 000,00€
13- subvention d'investissement	361 255,00€
024- produit de cessions d'immobilisation	43 000,00€

*A noter que tenant compte des excédents de fonctionnement capitalisés une somme de 719 000€ à pu être versée sur le budget investissement pour financer nos travaux.

Sujet : [INTERNET] RE: Contribution LPO Poitou-Charentes à l'enquête publique sur le projet éolien de Marcillac-Lanville
De : Fabien Mercier <fabien.mercier@lpo.fr>
Date : 18/10/2023 09:12
Pour : Regis Ouvrard <Regis.Ouvrard@lpo.fr>, "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>
Copie à : Celine Gracieux <celine.gracieux@lpo.fr>

Félicitations

Fabien MERCIER
LPO Poitou-Charentes

Responsable du service Connaissance et conservation
05 46 50 92 21 - 06 16 71 81 61
21 rue de vaugouin - 17000 La Rochelle
poitou-charentes.lpo.fr

La LPO France est le représentant officiel de BirdLife International en France

-----Message d'origine-----

De : Regis Ouvrard <Regis.Ouvrard@lpo.fr>
Envoyé : mardi 17 octobre 2023 21:12
À : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr
Cc : Celine Gracieux <celine.gracieux@lpo.fr>
Objet : Contribution LPO Poitou-Charentes à l'enquête publique sur le projet éolien de Marcillac-Lanville

Monsieur Patrice LAMANT,
Veuillez trouver ci-joint la contribution de la LPO Poitou-Charentes dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien « ABO WIND » à Marcillac-Lanville.
Bien cordialement
Régis Ouvrard
Président délégué de la LPO Poitou-Charentes

Sujet : [INTERNET] Avis Défavorable éolien Marcillac lanville

De : alain mathieu <alain.mathieu260@orange.fr>

Date : 18/10/2023 09:27

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver joint en pdf mon avis défavorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Marcillac Lanville et plus largement sur l'ensemble du Nord charente saturé

Bien cordialement

Mme Vidaud Mathieu Denise Port Lastier

Marcillac Lanville

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

— Pièces jointes : —

contribution Vidaud marcillac.pdf

30 octets

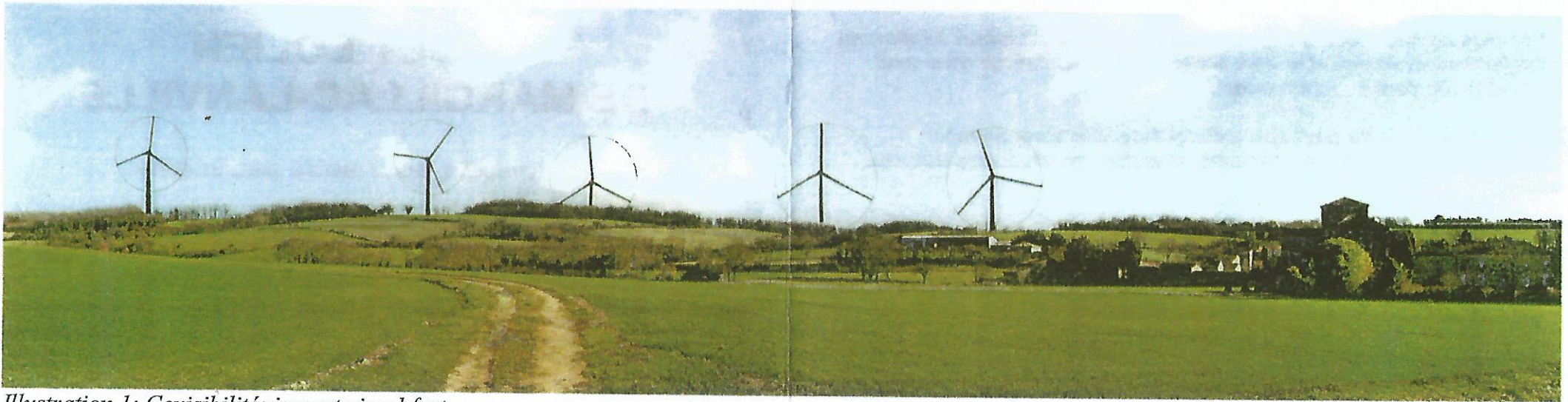
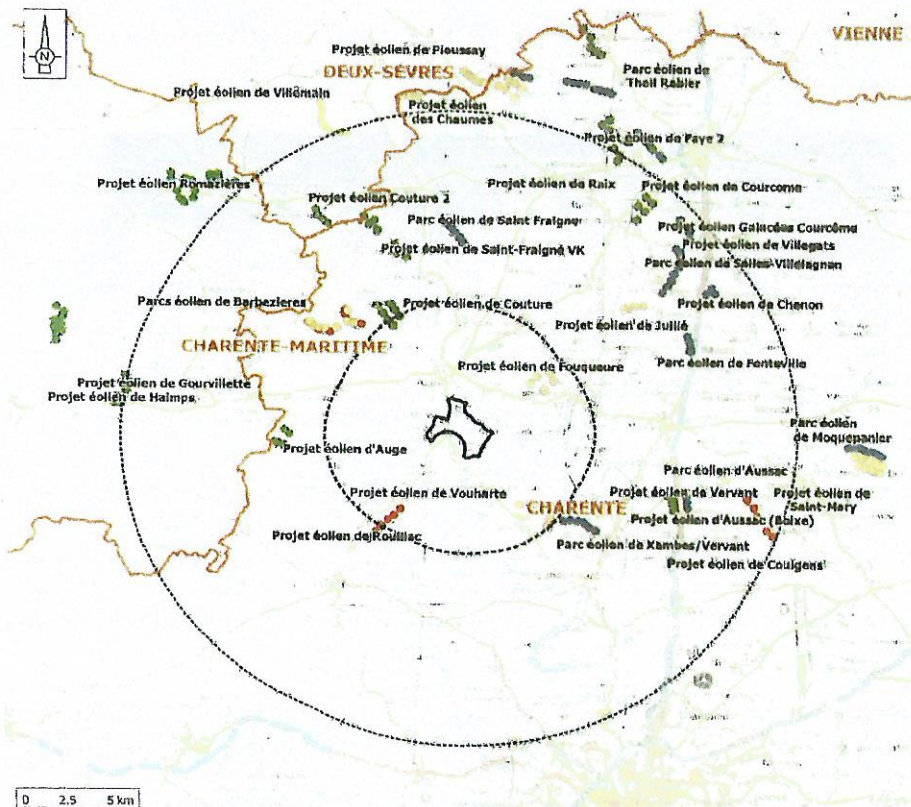


Illustration 1: Covicisibilité: impact visuel fort



0 2.5 5 km

Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : VIDAUD Denise

Code postal : 16410 Ville : Marcillac-Lanville

Adresse : 15 rue de Port La Hie
mail :

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

* **La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.

* **La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

* **Les effets nocifs sur la santé des riverains:** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

* **L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

* **Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

* **La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

* **Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

** **Autres** :

Fait à Marcillac-Lanville

Date 17/09/2023

Signature.....

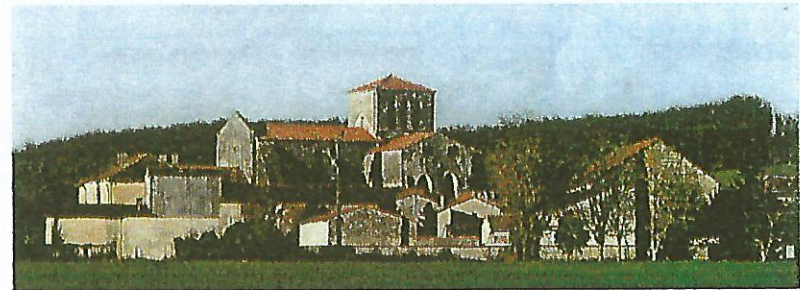
Vidaud Mathieu Denis

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :

« Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes.... »

Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18, 30 septembre et 5, 12, 18 octobre (voir horaires en mairie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] AVIS DEFAVORABLE

De : alain mathieu <alain.mathieu260@orange.fr>

Date : 18/10/2023 09:50

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur

Cher Monsieur

Je participe à cette enquête publique en solidarité avec les futures victimes d' une implantation inutile d'éoliennes.

Etant moi même victime de ces engins et ayant entrepris une procédure contre le parc éolien de st coutant 16. Mon témoignage en tant que riverain d' une éolienne distante de 650m sous le vent. Je peux affirmer que ces installations engendrent des troubles de voisinages au-delà du supportable .

Et j'affirme que les données fournies par le promoteur sont fantaisistes et non fiables .

On peut également constater la destruction de l'avifaune et la négligence concernant le suivi de la sécurité aérienne ,absence de signalisation diurne et nocturne .

Je vous remercie de votre attention et vous prie de recevoir, Monsieur le commissaire mes plus sincères salutations

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

— Pièces jointes : —

contribution Rainaud marcillac.pdf

30 octets

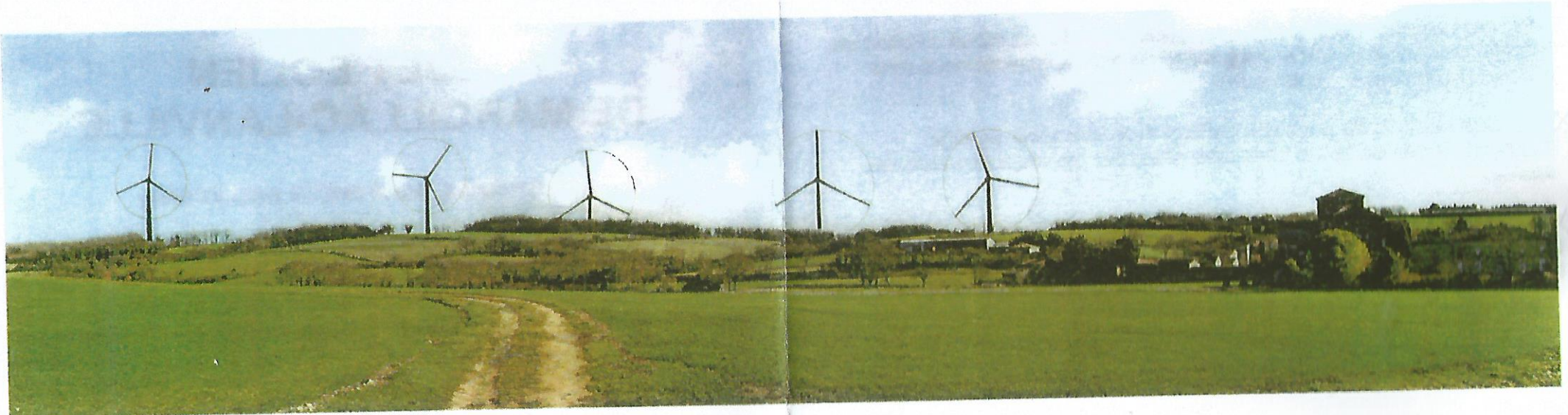


Illustration 1: Covisibilité: impact visuel fort

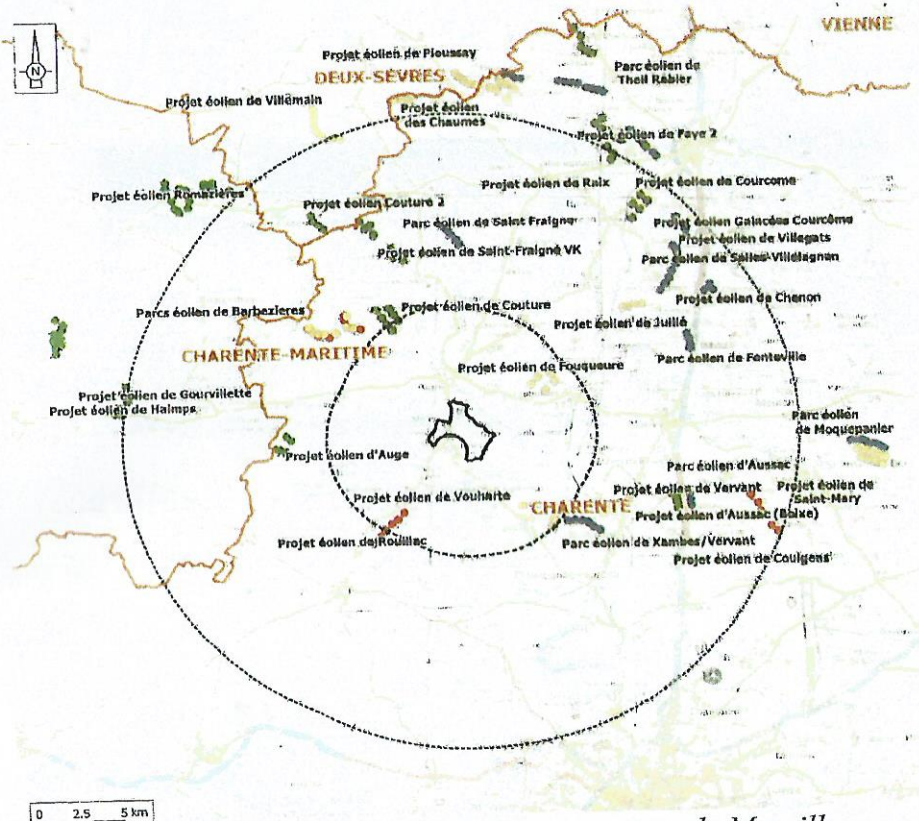


Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : RAINAUD Jean Noel

Code postal : Ville : St Boutant

Adresse : La Jalousée
mail :

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :
(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente , 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

- X** La dégradation du paysage naturel dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.
- X* La mise en péril de la biodiversité : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...
- X* Les effets nocifs sur la santé des riverains: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)
- X* L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification
- X* Le non respect de l'opposition de la population et des élus
- X* La dépréciation immobilière : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)
- X* Les projets éoliens créent des tensions et des clivages entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

** Autres :

Fait à Marcillac-Lanville

Date 17/10/2023

Signature

SR Boutant 16

Rainald

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :

« Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes... »

Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18, 30 septembre et 5, 12, 18 octobre (voir horaires en mairie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] AVIS DEFAVORABLE

De : alain mathieu <alain.mathieu260@orange.fr>

Date : 18/10/2023 10:08

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Monsieur,

Veillez trouver en PJ mon avis défavorable concernant le projet de Marcillac Lanville.

J'ai choisi d'exprimer mon opposition en cochant toutes les cases du bulletin du collectif qui a également déposé une pétition contre en préfecture, en réunissant plus de 400 signatures.

MERCIER MATHIEU Annick

St Christophe 16420

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

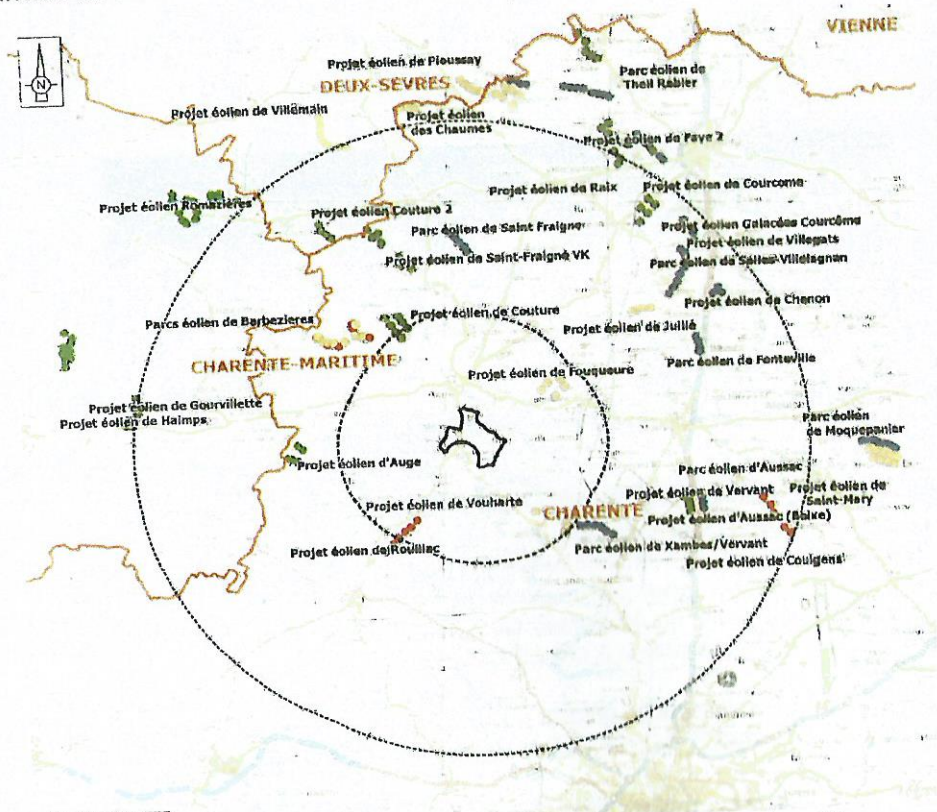
— Pièces jointes : —

contribution mathieu Mercier marcillac.pdf

30 octets



Illustration 1: Covisibilité: impact visuel fort



0 2.5 5 km

Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : MATHIEU MERCIER. Amiel

Code postal : 16420 Ville : St Christophe

Adresse

mail :

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encercllement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

- ✘** **La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.
- ✘* **La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...
- ✘* **Les effets nocifs sur la santé des riverains**: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)
- ✘* **L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**
- ✘* **Le non respect de l'opposition de la population et des élus**
- ✘* **La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)
- ✘* **Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

** **Autres** :

Fait à Marcillac-Lanville

Date: 17/09/2023 .Signature: 

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :

« Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes... »

Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18 , 30 septembre et 5 ,12 ,18 octobre (voir horaires en mairie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] Soutien au projet eolien

De : Aurélie Baynaud <aureliebaynaud@gmail.com>

Date : 18/10/2023 10:14

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Bonjour

Je vous informe de mon soutien pour le projet éolien sur la commune de marcillac lanville

Cordialement

Mme baynaud aurelie

Sujet : [INTERNET] Projet Abo Wind de centrale électrique industrielle à Marsillac-Lanville

De : Laurent Leleu <ljeleu@gmail.com>

Date : 18/10/2023 10:22

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis **fermement opposé** au projet éolien d'Abowind pour les raisons suivantes :

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude, soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires en production électrique d'origine renouvelable pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux : refuges, lieux de nidification, hivernage ; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains :** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien, insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**** Le non-respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière :** -25% en moyenne, les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** L'intermittence de l'éolien** rend nécessaire le couplage de cette production d'énergie avec des centrales à gaz pilotables qui pallient l'absence de vent (3/4 du temps) et sont fortement **émettrices de gaz à effet de serre** ; ce que l'éolien devait en principe éviter. On aboutit avec l'éolien au contraire de l'objectif recherché. Une aberration de plus!

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de prendre en compte l'intérêt commun, d'écouter l'opposition très majoritaire des Charentais et de ne pas contribuer à accorder une rente (1) aux actionnaires de la société allemande Abo Wind, qui ne mettront jamais les pieds dans notre Nord-Charente défiguré et (2) aux quelques bailleurs fonciers locaux qui ne réalisent pas qu'ils resteront responsables à terme des énormes coûts de démantèlement (et qui finiront par incomber aux collectivités locales !).

Mutualisation des coûts et nuisances pour les riverains charentais, privatisation des bénéfices économiques essentiellement au profit d'actionnaires allemands : **NON !**

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent LELEU
16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] AVIS Défavorable

De : alain mathieu <alain.mathieu260@orange.fr>

Date : 18/10/2023 10:43

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Monsieur le commissaire ,

Veillez trouver en PJ pdf mon avis défavorable concernant le projet éolien de Marcillac Lanville.

Habitant en limite de la commune de Montalembert 79 et Londigny16 j'ai une vue panoramique sur l'ensemble des parcs en fonctionnement très nettement jusqu'à 15 km .(cdc de Ruffec) Ce n'est plus une campagne mais une zone industrielle qui se transforme en aérodrome la nuit par la signalisation des mâts .

Je partage toutes les observations contenues dans le flyer édité en Pdf joint

Bien cordialement

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

— Pièces jointes : —

contribution Darthenay F Marcillac.pdf

30 octets



Illustration 1: Covisibilité: impact visuel fort

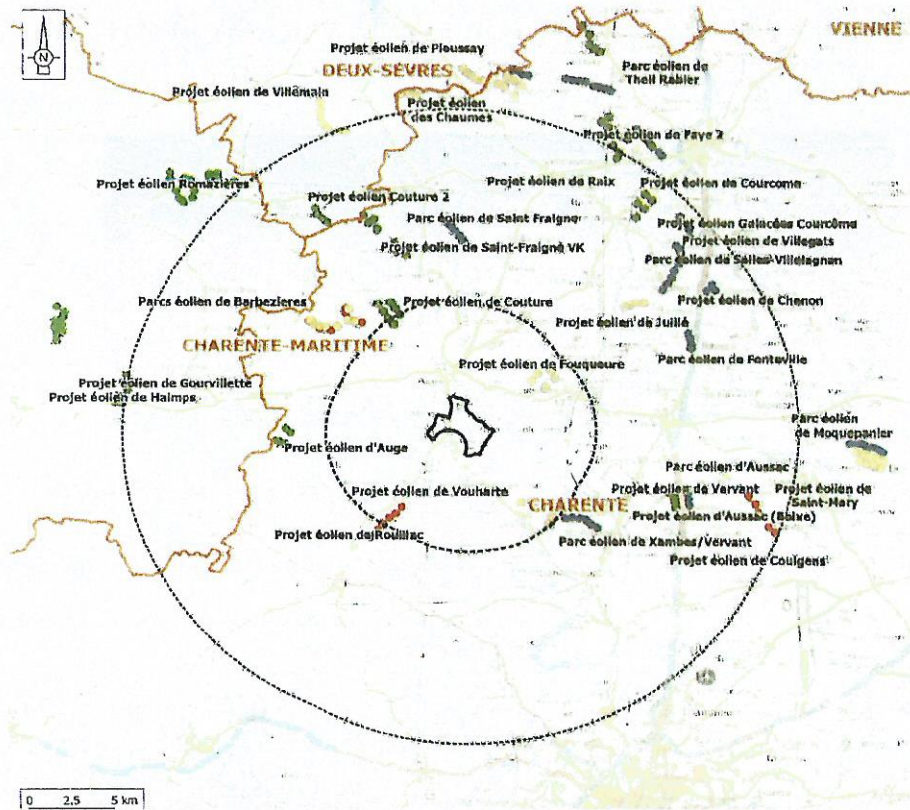


Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : DARTHEMAY Eudene

Code postal : 79 La THOMASNIÈRE Ville : PONTALEMBERT 79

Adresse mail :

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

* **La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.

* **La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

* **Les effets nocifs sur la santé des riverains**: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

* **L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

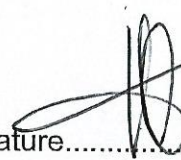
* **Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

* **La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

* **Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

** **Autres** :

Fait à Marcillac-Lanville

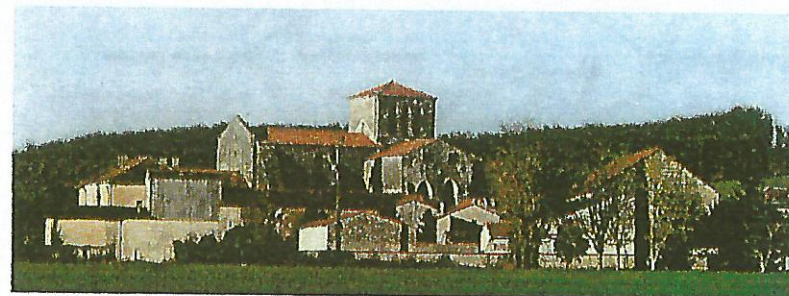
Date 14/09/2023 Signature.....

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :

« *Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes....* »

Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18 , 30 septembre et 5 ,12 ,18 octobre (voir horaires en mairie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] Parc éolien

De : Groussaud Annie <a_groussaud@orange.fr>

Date : 18/10/2023 11:04

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Bon jour,

Je suis contre ce projet Abowind à Marcillac Lanville pour les raisons suivantes:

- je pense que le Nord Charente est déjà bien impacté par ces implantations. Depuis quelques semaines un mat de mesure est installé à Ruffec avec le projet de plusieurs éoliennes de 180m de haut. Quand je suis arrivée à Bernac en 2013, je ne voyais que celles installées à La Faye, maintenant j'en vois 17 (La Faye, Courcôme.....) . STOP

- le problèmes de santé.

- la mise en péril de la biodiversité.

- la désertification de notre territoire. Qui peut avoir envie de voir des éoliennes devant chez elle.

- moins 25% sur la valeur de nos maisons

Même après désaccord de la population et des élus, ces entreprises reviennent à la charge et ne tiennent pas compte de ce désaccord.

Fait à Bernac le 18 10 2023

A.GROUSSAUD

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] contre le projet des éoliennes de Marcillac-Lanville Charente

De : Anne DEGORCE <anne.degorce@outlook.com>

Date : 18/10/2023 11:10

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par ce courriel, permettez-moi de vous écrire mon opposition la plus totale au projet éolien de Marcillac-Lanville.

En effet je ne peux que constater, depuis de nombreuses années, la prolifération anarchique des éoliennes dans le Nord- Charente.

Et ce n'est pas fini, de nombreux projets sont actuellement dans les tuyaux .

Nos beaux paysages sont balafrés, défigurés par ces machines de plus en plus hautes et de plus en plus nombreuses.

Nos Monuments Historiques qu'ils soient civils ou religieux (L'abbatiale Saint-Maur située à Marcillac-Lanville XIIème-XVIème Siècle classée en 1942 en fait partie), sont ignorés.

Les tissus économiques et touristiques du territoire sont oubliés, l'immobilier baisse et bientôt il faudra slalomer entre les éoliennes pour pouvoir circuler en vélo...

Quant aux élus, qu'ils soient conseillers municipaux, maires, présidents de communauté de communes et même préfets, leurs voix ne comptent pas, les PLUI non plus, les promoteurs éoliens déposant immédiatement un recours au tribunal administratif de Bordeaux en cas de refus.

Quant à la faune et la flore, elles sont ignorées ; il faut d'abord débusquer les chauves-souris, les circaètes Jean-le-Blanc ou autres oecnidèmes criards... et pour les défendre et se faire entendre, être un scientifique de haut vol...

Et sans compter les nombreux projets actuellement dans les tuyaux...

Pourquoi vouloir transformer ce beau département de Charente en friches industrielles ?

Pourquoi un tel acharnement ?

Pourquoi un tel mépris ?

Pourquoi un tel irrespect ?

Pourquoi un tel déni ?

C'est pourquoi, Madame, Monsieur, je vous redis avec force mon opposition au projet éolien de Marcillac-Lanville

Cordialement

Anne DEGORCE

Château de Bayers 16460 Aunac sur Charente

Membre du CA Charentes-Tourismes

Déléguée Vieilles Maisons Françaises Charente

Adhérente Demeure Historique Charente

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'Enquête Publique de Marcillac-Lanville

De : adinanian <adinanian@sfr.fr>

Date : 18/10/2023 11:16

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Contribution à l'Enquête Publique de Marcillac-Lanville

(Test d'intelligence pour écologistes)

Pour ou contre les éoliennes ?

On peut discuter à l'infini sur ce thème, chacun avec ses arguments.

D'un côté les agriculteurs - grands pollueurs de nos nappes phréatiques (bientôt il faudra de l'eau en bouteilles pour prendre une douche ...) - qui se sont soudainement convertis à l'écologie. Du moins ceux qui sont éligibles à l'implantation d'une éolienne (ou deux ... ou trois) sur leur terrain. Une éolienne peut procurer un complément de retraite ou d'activité non négligeable (entre 5.000 € et 12.000 € par an et par éolienne selon les enchères). Avec eux les écologistes, surtout ceux qui habitent en ville.

De l'autre côté les habitants de la campagne qui seront condamnés à subir les nuisances pendant vingt ans ou plus et à encaisser une importante décote sur la valeur de leur propriété.

Qui a raison ?

Pour cela, rien de plus simple, il suffit de regarder le bulletin journalier de RTE (*Réseau de Transport d'Electricité*).

RTE est un organisme géré et financé par l'Etat, donc parfaitement objectif ; même plus qu'objectif, puisqu'il y a quelques années RTE c'est permis d'émettre un cocorico au dessus de la publication d'un bulletin où l'éolien avait battu un record de production d'électricité (dans les 20 % si je me souviens bien), mais s'est bien gardé de lâcher un cri de désespoir quand les mêmes ont produit **un minimum historique de ... 0,6 %**. Et un « Monsieur Eoliennes », responsable du développement de l'éolien (pour être plus clair : un vendeur), criant haut et fort dans un débat télévisé, que les éoliennes tournaient 80 à 85 % du temps. Mais pour quoi faire ? L'argument pour minimiser ce débâcle est tout trouvé : quand il n'y a pas de vent il y a du soleil ; quand il n'y a ni vent ni soleil il y les retenues dans les Alpes. Quant au soleil, même les écologistes devraient être capables de constater qu'il est plutôt présent en juillet et août, et absent ou non productif entre octobre et avril. Quant aux retenues : elle sont vides après 9 jours d'apport modeste d'électricité.

Pour vous former une opinion il n'y a pas mieux que de regarder les bulletins journaliers de production d'électricité d'RTE :

<https://www.rte-france.com/eco2mix/la-production-deelectricite-par-filiere>

Cliquez sur ce lien (ou copiez le dans votre navigateur) : le bulletin du jour actuel apparaît. La ligne verte en bas de la graphique représente la production éolienne ; en déplaçant le curseur vous avez la production par heure dans cette journée. Pour chaque position du curseur, qui correspond à une heure précise, la production est visible dans la colonne à droite, toujours surlignée en vert. Pour reculer dans le temps : la flèche en bas à gauche.

Maintenant reculez, autant de fois que vous voulez - ça va très vite - avec la flèche, 30 jours, deux mois, et plus. Que voyez vous ? L'éolien

« plafonne » entre 1 % et 4 %, rarement à 8 ou 10 %, avec quelques pointes à 22 %.

Conclusion :

1. à quoi servent les 8.000 éoliennes déjà installées ? A faire du vent ! A quoi vont servir les 8.000 suivantes ? A donner bonne conscience aux écologistes, puis aux politiciens qui ont besoin des écologistes pour pouvoir continuer de gouverner, tout en sachant que l'éolien, ainsi que le solaire, c'est du pipeau. Et tant pis pour les malheureux riverains, sacrifiés sur l'autel du « progrès » ; tant pis pour les magnifiques paysages français, pour les splendides témoins de l'architecture ancienne ; tant pis pour les oiseaux.
2. Qui a payé les centaines de milliards dépensés et qui va payer les centaines de milliards à dépenser pour l'implantation de milliers de nouvelles éoliennes ? Rassurez-vous, c'est pas vous, c'est l'Etat. Et l'Etat, dont on sait que les poches regorgent de milliards d'euros c'est ... euh ... c'est l'Etat.

Pour résumer : je suis convaincue que l'éolien ne sert à rien, sauf à remplir les poches des constructeurs et de calmer les écologistes.

Je suis contre le projet.

Annie Dinanian, Coulonges

Sujet : [INTERNET] additif enquete publique eolien marcillac lanville

De : Roger CHAUMETTE <roger.chaumette0516@orange.fr>

Date : 18/10/2023 11:59

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous adresse un additif à ma première contribution.

Respectueuses salutations

— Pièces jointes : —

additif enquete publique.odt

30 octets

Mme Christiane Chaumette
5, impasse des marais
Aizet
16140 Marcillac-Lanville

Aizet le 17 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'enquête publique concernant le projet éolien de Marcillac-Lanville, du 18 septembre au 18 octobre, arrive à son terme. Avant sa clôture, j'ai souhaité apporter quelques précisions suite à ma première contribution.

Selon le porteur de projet Abowind, l'avis des citoyens ne sera pas pris en compte lors de la décision d'accord ou de rejet du projet éolien de Marcillac-Lanville. Alors, pourquoi cette enquête ? La Convention d'Aarhus, entrée en vigueur en 2002, gardienne de la démocratie environnementale, n'a jamais été dénoncée. Elle est donc toujours applicable et prévoit notamment la participation des citoyens à la prise de décision dans les projets ayant un impact sur l'environnement, soit dans le cas présent sous forme d'enquête publique.

Durant ce mois d'enquête, les citoyens ont donc émis leurs avis. J'ai remarqué que les émetteurs d'avis favorables sont souvent les agriculteurs (+ leur famille et leurs amis) qui possèdent des parcelles de terrain sur lesquelles des éoliennes ou poste de livraison sont prévus. L'intérêt financier est évident. Quelle aubaine pour eux mais quelle catastrophe pour nous : toutes les nuisances seront gratuites pour tous les riverains...

De plus, j'ai constaté qu'aucun des agriculteurs de Marcillac-Lanville n'est «récepteur » d'une éolienne ou d'un poste de livraison. Tous les agriculteurs « récepteurs » sont domiciliés hors de la commune de Marcillac-Lanville, donc à l'abri des nuisances...

Nous nous sentons méprisés.

Je confirme mon **OPPOSITION** à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Sujet : [INTERNET] Fw: AVIS DEFAVORABLE SUR LE PROJET PARC EOLIEN A MARCILLAC LANVILLE MONTE PAR ABOWIND

De : Michel FAURE <michel.faure@yahoo.fr>

Date : 18/10/2023 12:08

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Copie à : "ventsetcontrevents16@gmail.com" <ventsetcontrevents16@gmail.com>

Nouvel essai le 18 octobre à 12:07

Michel Faure

----- Message transmis -----

De : Michel FAURE <michel.faure@yahoo.fr>

À : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv>

Cc : ventsetcontrevents16@gmail.com <ventsetcontrevents16@gmail.com>

Envoyé : mercredi 18 octobre 2023 à 12:03:45 UTC+2

Objet : AVIS DEFAVORABLE SUR LE PROJET PARC EOLIEN A MARCILLAC LANVILLE MONTE PAR ABOWIND

Bonjour,

Habitant du Nord – Charente, région durement impactée par les éoliennes qui détruisent les paysages, l'avifaune et l'attrait touristique de notre communauté de commune Charente Limousine, **JE ME PERMETS DE DÉPOSER UN AVIS TRÈS DÉFAVORABLE SUR CE PROJET.**

Nous connaissons bien ABOWIND qui a sévit dans notre secteur.

A titre d'exemple, à Saint Coutant, à quelques kilomètres de chez moi, le jour où le site a été inauguré, il a été vendu de sorte que les engagements quant au respect des émissions sonores ne sont absolument pas respectés et les malheureux voisins sont obligés de vivre avec les fenêtres fermées ou d'éviter les barbecues les jours de vent. La préfecture de Charente doit avoir d'épais dossiers sur le sujet.

Ceci étant, je me suis intéressé au projet en question de Marcillac-Lanville et suis en mesure d'apporter les observations suivantes :

Il s'agit d'un projet de 5 éoliennes de plus de 200 mètres de haut, situées en promontoire ; elles seront donc visibles à des dizaines de kms à la ronde.

C'est un projet totalement inutile pour la lutte contre le réchauffement climatique. Nous notons d'ailleurs à cet égard que le promoteur ne donne aucun élément - il s'en garde bien - sur **le bilan carbone réel du projet.**

Ce projet sera dans une co-visibilité désastreuse avec le site du Prieuré de Marcillac-Lanville, patrimoine historique classé du XIIème siècle. Le département de la Charente qui s'enorgueillit à juste titre d'être le département français comptant le plus de sites romans, va encore subir une agression ruinant un peu plus son patrimoine historique et touristique au profit d'intérêts privés étrangers.

Ce site viendrait en sus des autres sites existant ou autorisés qui font du département totalisant plus de 572 MW au 1^{er} janvier 2023 auxquels il conviendra de rajouter une partie des sites non autorisés mais en recours juridique (385 MW), un des départements de la Nouvelle Aquitaine le plus pourvu avec des engins. Par ailleurs, 97% des sites charentais sont concentrés dans le nord du département représentant les 6 cantons de la 3ième circonscription, soit 38% de la population de ce département.

Le site d'ABOWIND viendrait ajouter à cette saturation qui exaspère les populations qui se sentent encerclées.

Ce nouveau projet va apporter une dégradation durable au paysage naturel dans une zone très sensible par ses zones humides, ses marais, la vallée de la Charente et ses affluents. Il mettra en péril une très riche biodiversité de cette zone avec de nombreuses espèces protégées et menacées (milan royal, outarde) ; l'enjeu sur les chiroptères est très fort et mal adressé.

L'habitude dans le groupe Abowind est de vendre les sociétés et de les sortir du périmètre dès qu'elles ont obtenu leur autorisation d'exploitation ; il suffit pour cela d'examiner la dévolution des sites qui ont été montés par ce promoteur ; on pourra aussi se référer à l'annexe des comptes de ABOWIND France. Cf l'extrait ci-après « ***Les structures juridiques SNC sont cédées à compter de la demande de permis de construire pour porter le projet dans sa phase de développement. Elles n'ont pas d'activité économique avant la mise en service, date à laquelle ces sociétés sont sorties du périmètre de la société ABOWID sauf exceptions. En conséquence les SNC filiales présentées ci-avant sans chiffre d'affaires sont sans activité. Signé EURAUDIT – Commissaire aux comptes*** ». Dès lors on est en droit de s'interroger sur la validité d'engagements de long terme d'un promoteur dont la vocation n'est pas d'être propriétaire de long terme et n'offrant comme seule garantie que la garantie financière demandée qui est une couverture très insuffisante des engagements.

De nombreux sites éoliens font l'objet de réclamations ICPE de riverains pour des problèmes de santé (acouphènes, migraines...). Est-ce que le promoteur a dressé un bilan de santé des populations qui seront amenées à vivre au voisinage de ces engins ?

La présence d'éoliennes provoque sur les habitations une dépréciation immobilière. Est-ce que le promoteur a dressé un bilan du patrimoine immobilier existant et a-t-il prévu un dédommagement ?

La population concernée a largement fait part de son opposition au projet. Sera-t-il tenu compte de cette opposition ?

Signé :

Michel Faure

Praisnaud - 16490 AMBERNAC

Sujet : [INTERNET] Observations enquête publique

De : Contact - Mairie d'Aigre <contact-aigre@aigre.fr>

Date : 18/10/2023 13:16

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Copie à : Renaud COMBAUD <r.combaud@aigre.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Les documents en PJ ont été déposés à la Mairie d'Aigre ce matin avant 12h30, nous vous remercions de bien vouloir les ajouter au dossier d'enquête publique.

Cordialement,

Le secrétariat de la Mairie d'Aigre

— Pièces jointes : —

Mairie Aigre_20231018_131338.pdf

30 octets

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

X ** **La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.

X ** **La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

X ** **Les effets nocifs sur la santé des riverains**: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

X ** **L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence** : la désertification

X ** **Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

** **La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

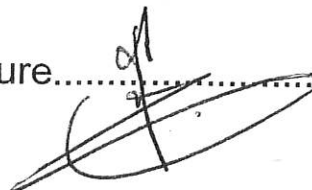
** **Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

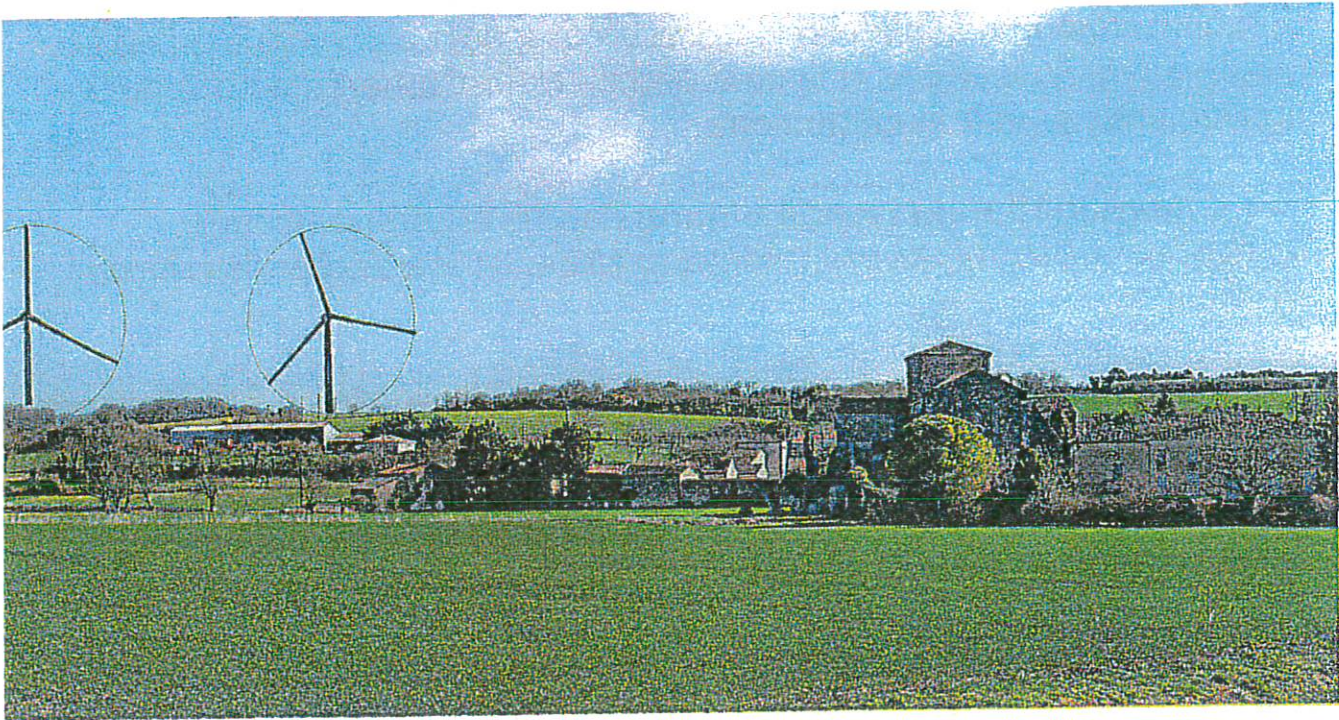
** **Autres** : la non... rentabilité (gaspillage des fonds publics.....

Fait à Marcillac-Lanville

Date... 9/10/23...

.Signature.....





Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : Grillier Jacques Grillier Gisele

Code postal : 16140 Ville : Argre

Adresse mail :

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

(cocher les étoiles)

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...**

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente , 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude**

... Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

** **La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.

** **La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

** **Les effets nocifs sur la santé des riverains**: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

** **L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence** : la désertification

** **Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

** **La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

** **Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

** **Autres** :

Fait à Marçillac-Lanville
Date.....

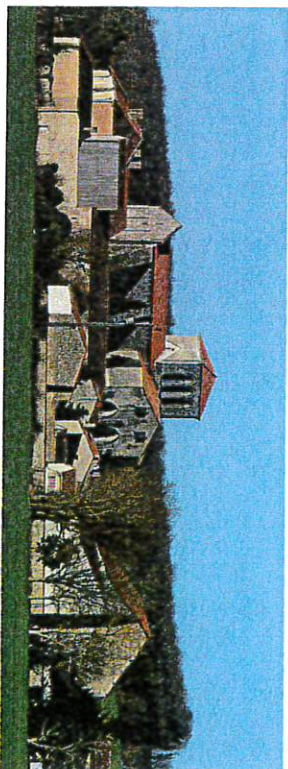
Signature.....

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marçillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marçillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

-----En écrivant au commissaire enquêteur :
« *Monsieur X Madame Y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes.... »*
Rendez-vous à la mairie de Marçillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

-----Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18, 30 septembre et 5, 12, 18 octobre (voir horaires en mairie)

-----Ou par mail sur le site : pref-eolien-marçillac-lanville@charente.gouv.fr

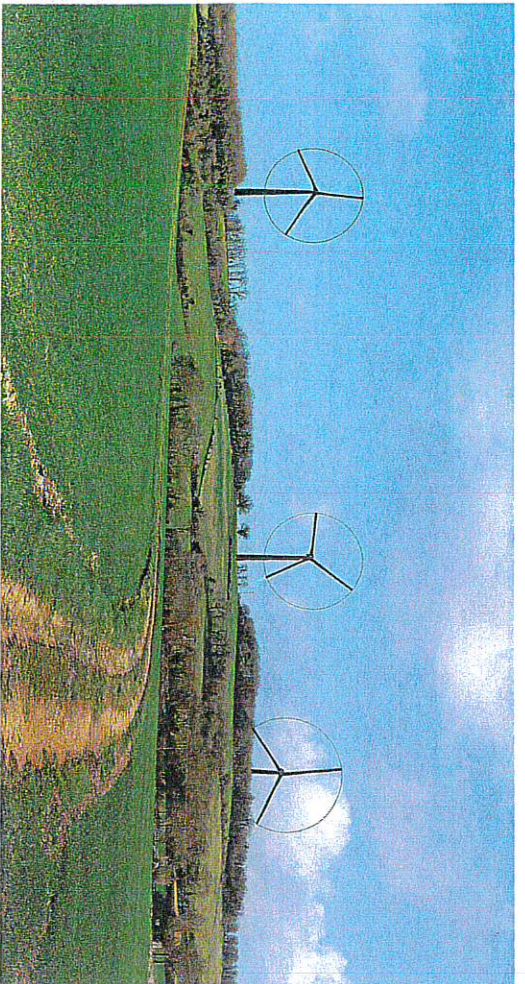


Illustration 1 : Covisibilité : impact visuel fort

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : **DESAINRES** **BERNARD**

Code postal : **16150** Ville : **Aigne**

Adresse mail : **21 rue de la Vierge 16155**

Je suis contre le projet éolien de Marçillac-Lanville pour les raisons suivantes :
(cocher les étoiles)

** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...



Illustration 3 : Localisation des éoliennes autour de Marçillac

** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

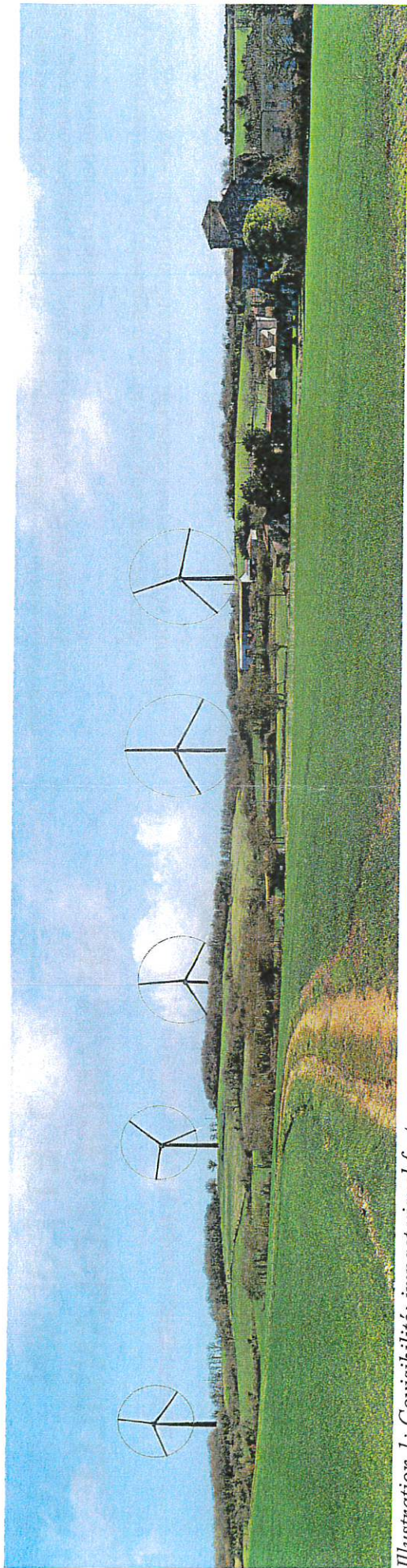


Illustration 1: Covisibilité: impact visuel fort

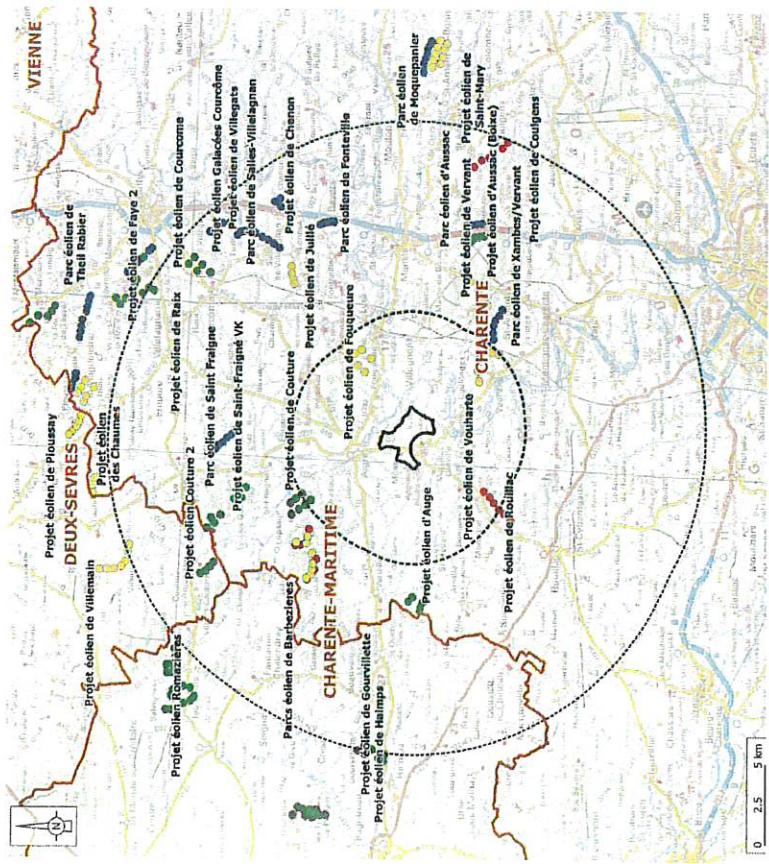


Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom: M. MARTIN Ville: Mireille

Code postal: 16140

Adresse mail: 15, Rue de Saint-Fraigne

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :
(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

....Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

* La dégradation du paysage naturel dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

* La mise en péril de la biodiversité : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au grilage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

* Les effets nocifs sur la santé des riverains: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien, insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

* L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification

* Le non respect de l'opposition de la population et des élus

* La dépréciation immobilière : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

* Les projets éoliens créent des tensions et des clivages entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

** Autres : Restons Naturels et Gardons notre

liberté, Si il vous plaît, Monsieur le Maire -

Mmeuz

Fait à Marçilliac-Lanville

Date, 19/10/2023

Signature

Mmeuz

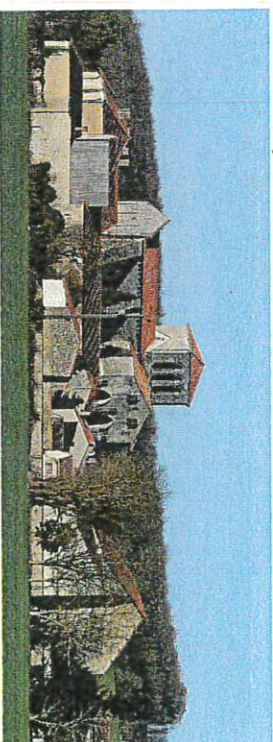
Villefezes

PROJET EOLIEN DE MARCILLIAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marçilliac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marçilliac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :
« Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes... »
Rendez-vous à la mairie de Marçilliac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18, 30 septembre et 5, 12, 18 octobre (voir horaires en mairie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marçilliac-lanville@charente.gouv.fr

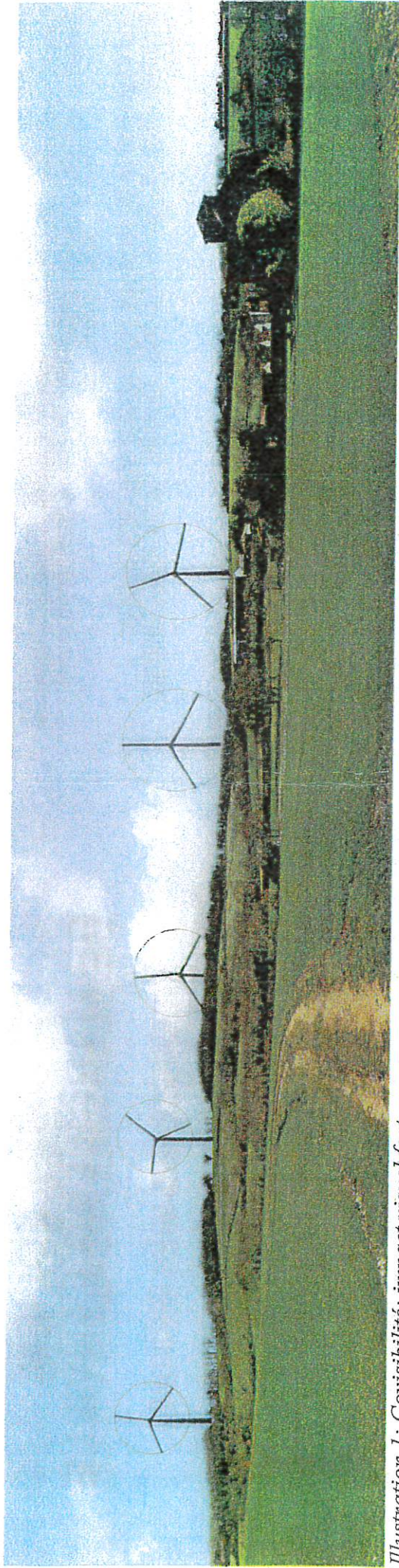


Illustration 1: Covisibilité: impact visuel fort



Illustration 2: Localisation des éoliennes autour de Marcillac

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom : DÉSFIÈVRES Françoise

Code postal : 16140 Ville : AIGRE

Adresse : 7 av du 8 mai 45 16140 Aigre
 mail :

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :
 (cocher les étoiles)

/ La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

/ Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

... Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains**: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence** : la désertification

**** Le non respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

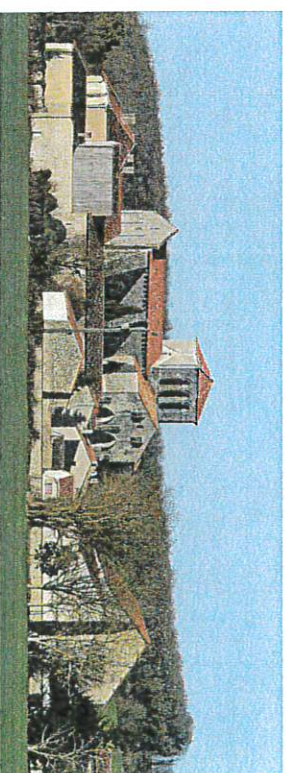
**** Autres** :

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

-----En écrivant au commissaire enquêteur :
« Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes... »
Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

-----Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18, 30 septembre et 5, 12, 18 octobre (voir horaires en mairie)

-----Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Fait à Marcillac-Lanville

Date. 16/10/2023

Signature.....

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Broussard', written over a dotted line.

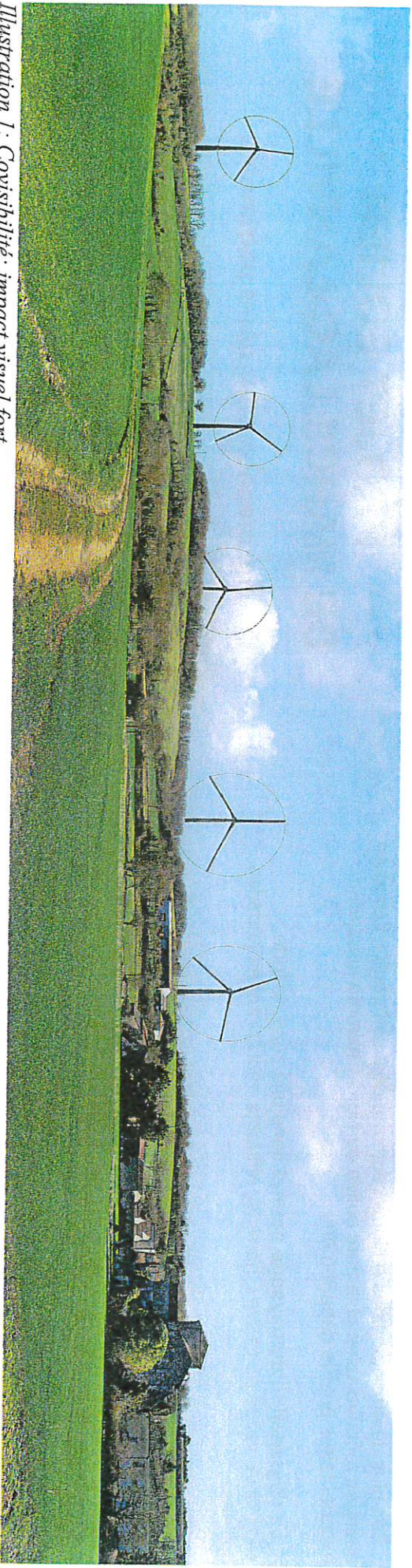


Illustration 1 : Covisibilité : impact visuel fort

Attention, fin de l'enquête publique le 18 octobre !!!

Chaque habitant doit apporter sa contribution

Nom, Prénom :

Code postal : Ville :

Adresse

mail :

Je suis contre le projet éolien de Marçillac-Lanville pour les raisons suivantes :
(cocher les étoiles)

La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé : choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude

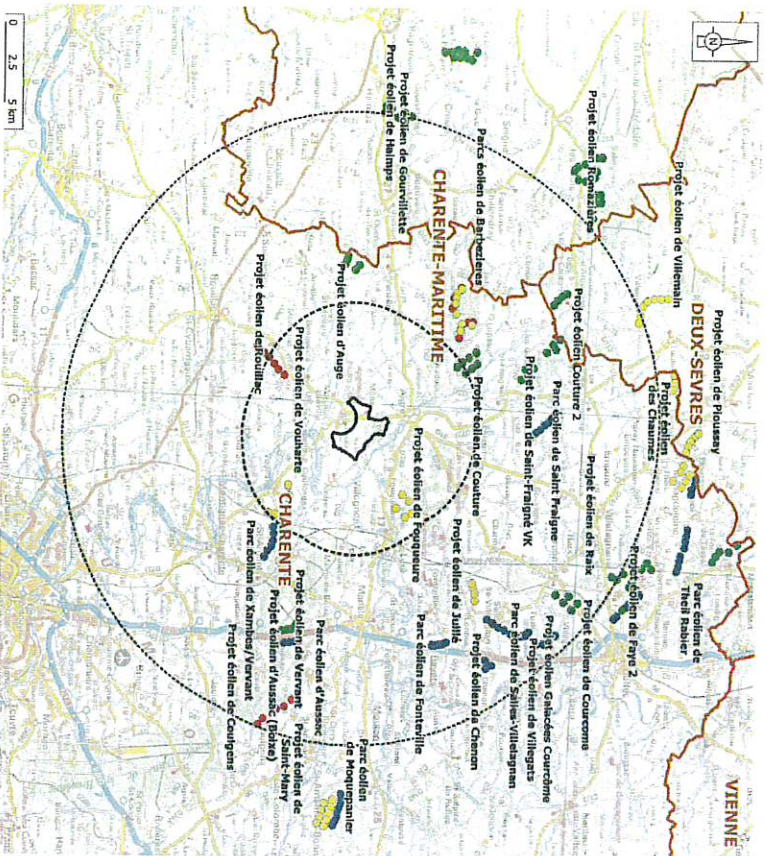


Illustration 2 : Localisation des éoliennes autour de Marçillac

...Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

- La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité :vallée du fleuve Charente, affluents, marais,zones humides, collines.
- La mise en péril de la biodiversité** : proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...
- Les effets nocifs sur la santé des riverains**: pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes , tachycardie...)
- L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence** : la désertification
- Le non respect de l'opposition de la population et des élus**
- La dépréciation immobilière** : -25% en moyenne , les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)
- Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

**** Autres** :

PROJET EOLIEN DE MARCILLAC-LANVILLE

une menace pour notre patrimoine

Le Collectif pour la Sauvegarde de l'Environnement, du Patrimoine et du cadre de vie de Marcillac-Lanville, Aigre et Mons, les habitants et le conseil municipal de Marcillac-Lanville dans leur majorité, soutenus par de nombreux riverains des communes voisines, s'opposent à la construction de cinq éoliennes (200m à 206 m 28 MW), sur les collines surplombant notre village, son prieuré, Aigre, Mons, les hameaux et la vallée de la Charente. Ce belvédère avec vue à 360° et à 30 km est situé au cœur d'une zone à forte sensibilité paysagère.

**Si vous refusez de vivre sur une zone industrielle
N'attendez pas qu'il soit trop tard !**



Exprimez votre opposition dès le 18 septembre...

---En écrivant au commissaire enquêteur :
« Monsieur x Madame y... à Monsieur le Commissaire Enquêteur ... Je suis contre le projet Abowind... pour les raisons suivantes.... »
Rendez-vous à la mairie de Marcillac dès le début de l'enquête pour recopier votre lettre dans le registre prévu à cet effet.

---Ou en déposant le formulaire ci joint, lors d'une permanence du commissaire les 18 , 30 septembre et 5 ,12 ,18 octobre (voir horaires en mairie)

---Ou par mail sur le site : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Fait à Marcillac-Lanville

Date... 10.10.2022 Signature...

